

Séance
ordinaire du 4
novembre 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUATRIÈME JOUR (4^e)
DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX-MIL-DIX-NEUF (2019) À COMPTER DE 20 H
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis ainsi que monsieur Jean-Philippe Langlais du journal L'avantage.

MOMENT DE RÉFLEXION

19.11.564

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le greffier adjoint rédige le procès-verbal.

19.11.565

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 7 et du 21 octobre 2019 à 20 h et de la séance extraordinaire du 16 octobre 2019 à 16 h.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↳ Comptes réguliers : 371 162.66\$
 - ↳ Comptes préautorisés : 1 505 041.38\$

ADMINISTRATION

5. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019.
6. Autorisation de signature d'une main levée partielle.
7. Appui à la création d'un fonds pour l'environnement en 2020 à la MRC de La Mitis.

FINANCES

8. Dépôt des états comparatifs sur les revenus et dépenses au 31 octobre 2019.
9. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 467 800 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2019.
10. Adjudication de l'émission pour le financement des règlements d'emprunt 2004-1077 et 2007-1149.
11. Autorisation d'un paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice-Lamontagne.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12. Ratification de formation à la directrice du service des ressources humaines et de l'urbanisme.
13. Attribution de permanence au préposé aqueduc et égouts.
14. Autorisation d'affichage du poste de superviseur à l'entretien des infrastructures et immobilisations.

LOISIRS

15. Autorisation de fermeture de rues pour la parade de Noël.
16. Autorisation d'affichage de postes pour l'embauche de personnel d'entretien des patinoires extérieures.
17. Acceptation de la modification de chantier numéro 16R1 dans le cadre du projet de construction du nouvel aréna.
18. Recommandation de paiement – construction de l'amphithéâtre Desjardins – décompte progressif no 8.
19. Autorisation de modification de chantier – abreuvoir réfrigéré.

TRAVAUX PUBLICS

20. Adjudication d'un contrat de fourniture de produits pétroliers pour l'année 2020.
21. Autorisation d'aliénation d'un bien au Petit Plantarium.
22. Adjudication de contrats pour le déneigement des stationnements municipaux – hivers 2019-2020 et 2020-2021.
23. Adjudication du contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs et de végétaux pour l'année 2020.
24. Acceptation d'honoraires professionnels supplémentaires – avenant no 2 à la firme Tetra Tech pour le projet de réfection et mise aux normes de l'hôtel de ville.

URBANISME

25. Dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 2019 du 28 octobre 2019 comité consultatif d'urbanisme (CCU).

AFFAIRES NOUVELLES

26. Autorisation de présentation d'une aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la sécurité publique
27. Recommandation de paiement – construction de la caserne décompte progressif no 4.
28. Message de condoléances à la famille de m. Jean-Yves Lévesque.
29. Période de questions.
30. Clôture et levée de l'assemblée.

19.11.566

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 7 ET DU 21 OCTOBRE 2019 À 20 H ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2019 À 16H

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 7 et 21 octobre et de la séance extraordinaire du 16 octobre 2019 à 16 h

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, le greffier adjoint est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 7 octobre 2019 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 21 octobre 2019 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mercredi 16 octobre 2019 à 16 h en sa forme et teneur.

19.11.567

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 371 162.66\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 1 505 041.38\$.

ADMINISTRATION

19.11.568

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 319 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) quant à l'établissement d'un calendrier des séances ordinaires du conseil pour la prochaine année civile;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil qui suit pour l'année civile 2020:

- Le 20 janvier à 20 h,
- le 3 février à 20 h,
- le 17 février à 20 h,
- le 2 mars à 20 h,
- le 16 mars à 20 h,
- le 6 avril à 20 h,
- le 20 avril à 20 h,
- le 4 mai à 20 h,
- le 19 mai à 20 h,
- le 1^{er} juin à 20 h,
- le 15 juin à 20 h,
- le 13 juillet à 20 h,
- le 17 août à 20 h,
- le 8 septembre à 20 h,

- le 21 septembre 20 h,
- le 5 octobre à 20 h,
- le 19 octobre à 20h,
- le 2 novembre à 20 h,
- le 16 novembre à 20 h,
- le 7 décembre à 20 h.

19.11.569 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE MAINLEVÉE PARTIELLE**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli une main levée partielle préparée par Me Miville Cantin dans le dossier de la vente du 24 juillet 2018 des lots 6 204 538 et 6 204 542 entre 9212-6010 Québec Inc. et Gestion Famille G. Ouellet Inc.

19.11.570 **APPUI À LA CRÉATION D'UN FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT EN 2020 À LA MRC DE LA MITIS**

CONSIDÉRANT QUE l'ONU a décrété l'urgence climatique en septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités gèrent des fonds dédiés à l'environnement pour financer des actions écologiques ;

CONSIDÉRANT QUE des initiatives de développement durable ont été mises en place par la MRC de La Mitis et ses partenaires et qu'il est aussi dans le devoir de la MRC de concentrer des efforts en saine gestion environnementale ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme ÉCO Mitis est à dresser un portrait écologique de La Mitis afin de déterminer les enjeux et de proposer des solutions pour ce territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme ÉCO Mitis offre son aide à la MRC pour développer un fonds environnemental ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme ÉCO Mitis a pour objectif que la MRC de La Mitis devienne un modèle en gestion environnementale ;

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie la création d'un fonds pour l'environnement en 2020 à la MRC de La Mitis.

FINANCES

19.11.571 **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2019**

Le directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli, monsieur Steve Corneau, dépose les états comparatifs sur les revenus et les dépenses au 31 octobre 2019;

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt des états comparatifs sur les revenus et dépenses de la Ville de Mont-Joli au 31 octobre 2019.

19.11.572 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 467 800 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 NOVEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Joli souhaite emprunter par billets pour un montant total de 467 800 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts no	Pour un montant de \$
2004-1077	127 300 \$
2004-1077	41 400 \$
2007-1149	299 100 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2007-1149, la Ville de Mont-Joli souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que :

1. Les billets seront datés du 12 novembre 2019;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et le trésorier;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	57 900 \$	
2021	59 600 \$	
2022	61 300 \$	
2023	63 300 \$	
2024	65 100 \$	(À payer en 2024)
2024	160 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2007-1149 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 novembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de solde dû sur l'emprunt.

19.11.573

ADJUDICATION DE L'ÉMISSION POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2004-1077 ET 2007-1149

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture : 4 novembre 2019	Nombre de soumissions : 3
Heure d'ouverture : 14 h	Échéance moyenne : 3 ans et 9 mois
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec	
Montant : 467 800 \$	Date d'émission : 12 novembre 2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 novembre 2019, au montant de 467 800 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou de l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

57 900 \$	2,75000%	2020
59 600 \$	2,75000%	2021
61 300 \$	2,75000%	2022
63 300 \$	2,75000%	2023
227 700 \$	2,75000%	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,75000%

2. BANQUE ROYALE DU CANADA

57 900 \$	2,15000%	2020
59 600 \$	2,15000%	2021
61 300 \$	2,15000%	2022
63 300 \$	2,15000%	2023
227 700 \$	2,15000%	2024

Prix : 98,41900

Coût réel : 2,75848%

3. CD DE MONT-JOLI-EST DE LA MITIS

57 900 \$	3,10000%	2020
59 600 \$	3,10000%	2021
61 300 \$	3,10000%	2022
63 300 \$	3,10000%	2023
227 700 \$	3,10000%	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,10000%

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Mont-Joli accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 12 novembre 2019 au montant de 467 800 \$ effectué en vertu des règlements 2004-1077 et 2007-1149. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

19.11.574

AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

CONSIDÉRANT le projet de loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

CONSIDÉRANT la compensation tenant lieu de taxes reçue du gouvernement fédéral pour l'Institut Maurice-Lamontagne en novembre 2019 au montant de 171 906.53 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30 % de ladite compensation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'un montant de 51 571.96 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'Institut Maurice-Lamontagne.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

19.11.575

RATIFICATION DE FORMATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'URBANISME

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie la formation en urbanisme donnée par monsieur Paul Gingras, aménagiste de la MRC, à la directrice du service des ressources humaines et de l'urbanisme, madame Marie-Hélène Gauthier, le 1^{er} novembre dernier, et ce au coût de 133.16 \$ plus les taxes.

19.11.576

ATTRIBUTION DE PERMANENCE AU PRÉPOSÉ AQUEDUC ET ÉGOUTS

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 15 avril 2019 le conseil autorisait l'embauche de monsieur Patrick Dufour au poste de préposé aqueduc et égouts;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation prévue à la *Convention collective des employés de la Ville de Mont-Joli* a été complétée le 17 octobre dernier et que l'évaluation réalisée par le supérieur de monsieur Dufour s'est avérée positive;

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'entente est intervenue entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) mentionnant que monsieur Dufour bénéficie des avantages de la convention collective depuis le 18 octobre 2019, mais que monsieur Dufour devra obtenir sa certification de préposé aqueduc et égouts (OPA) avant le 31 mai 2020 pour conserver ses privilèges;

CONSIDÉRANT QUE si monsieur Dufour n'a pas obtenu sa certification le 31 mai 2020, l'employeur se réserve le droit de mettre fin à son emploi sans possibilité de contestation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à monsieur Patrick Dufour au poste de préposé aqueduc et égouts pour le service des travaux publics selon les termes de l'entente intervenue entre la partie patronale et la partie syndicale.

19.11.577

AUTORISATION D'AFFICHAGE DU POSTE DE SUPERVISEUR À L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Gaudreault prendra sa retraite et quittera ses fonctions au sein du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à un affichage du poste de superviseur à l'entretien des infrastructures et immobilisations afin de pourvoir à ce poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'affichage du poste de superviseur à l'entretien des infrastructures et immobilisations.

LOISIRS

19.11.578

AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES POUR LA PARADE DE NOËL

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la fermeture de rue lors de la parade de Noël qui se déroulera le 7 décembre 2019 dès 10 h. Le départ se fera de la caserne des pompiers sur la rue Lindsay jusqu'à l'avenue Rioux, de l'avenue Rioux au boulevard Jacques-Cartier et finalement du boulevard Jacques-Cartier jusqu'au centre Le Colombien.

Par la même résolution, le conseil autorise les dépenses pour la réalisation de cette activité totalisant environ 1625 \$.

19.11.579 AUTORISATION D’AFFICHAGE DE POSTES POUR L’EMBAUCHE DE PERSONNEL D’ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli met à la disposition de la population deux (2) patinoires extérieures, l’une à l’École Norjoli, l’autre à l’École des Alizés;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de procéder à l’embauche de deux (2) préposés à l’entretien de ces patinoires;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l’unanimité de procéder à l’affichage des postes pour l’embauche de personnel d’entretien pour les patinoires extérieures, leur contrat vaudra pour une période de treize (13) semaines s’étalant du 14 décembre 2019 au 14 mars 2020.

19.11.580 ACCEPTATION DE LA MODIFICATION DE CHANTIER NUMÉRO 16 R 1 DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEL ARÉNA

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l’unanimité que le conseil municipal autorise la modification de chantier 16 R 1 suivante :

- Ajout d’éclairage depuis la porte P149C aux rangements 150 et 151 et fournir et installer deux claviers d’alarme intrusion pour les portes P149C et P290 pour un montant de 3 098.63 \$ plus les taxes.

19.11.581 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DE L’AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 8

CONSIDÉRANT QUE la firme Honco Bâtiments a présenté une demande de paiement no 8 pour la construction de l’amphithéâtre Desjardins au montant de 978 486.71\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 %;

CONSIDÉRANT l’analyse de la demande de paiement no 8 par les firmes Stantec et Proulx et Savard ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l’unanimité d’autoriser le paiement no 8 au montant de 978 486.71\$ incluant les taxes à Construction Honco Bâtiments.

19.11.582 AUTORISATION DE MODIFICATION DE CHANTIER – ABREUVOIR RÉFRIGÉRÉ

Item retiré.

TRAVAUX PUBLICS

19.11.583 ADJUDICATION D’UN CONTRAT DE FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR L’ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d’offres pour la fourniture de produits pétroliers pour l’année 2020;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont présenté des propositions à savoir :

- | | |
|--|------------------------------|
| • Les Pétroles BSL (Sonic) | 232 597.50 \$ taxes incluses |
| • Corporation des pétroles Parkland (Ultramar) | 228 071.88 \$ taxes incluses |
| • Harnois Énergies | 230 722.80 \$ taxes incluses |

CONSIDÉRANT le profit le plus bas inscrit aux soumissions;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du directeur du service des finances, monsieur Steve Corneau et du superviseur à la voirie, monsieur Claude Fortin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder à la Corporation des pétroles Parkland (Ultramar) le contrat de fourniture de produits pétroliers pour l'année 2020, et ce, pour un montant total de 228 071.88 \$ incluant les taxes.

19.11.584

AUTORISATION D'ALIÉNATION D'UN BIEN AU PETIT PLANTARIUM

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a fait le don d'un rotoculteur à l'organisme des jardins pédagogiques Le Petit Plantarium;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme assure l'entretien des jardins communautaires où près de 75 citoyens peuvent utiliser des lopins de terre afin d'y faire pousser des légumes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli participe annuellement à la préparation des terrains;

CONSIDÉRANT QUE ce don permettra aux usagers de réduire leurs efforts physiques pour le retournement de la terre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le don de cet équipement à l'organisme Le Petit Plantarium.

19.11.585

ADJUDICATION DE CONTRATS POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX – HIVERS 2019-2020 ET 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour le service de déneigement des stationnements municipaux, hivers 2019-2020 et 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposé des soumissions pour l'une ou l'autre des huit (8) options au devis;

CONSIDÉRANT l'analyse des propositions et la recommandation de monsieur Marc-André Roy, directeur du service des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adjuger les contrats de déneigement des stationnements municipaux pour les hivers 2019-2020 et 2020-2021 de la façon suivante :

- Option 1 – « Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers » :
→Déneigement Jocelyn Ouellet 2 299.50 \$
- Option 2 – « Centre communautaire Père-André-Boutin » :
→Déneigement Jocelyn Ouellet 2 299.50 \$
- Option 3 – « Centre communautaire St-Jean-Baptiste » :
→Déneigement Jocelyn Ouellet 2 299.50 \$
- Option 4 – « Hôtel de Ville » :
→Déneigement Jocelyn Ouellet 11 497.50 \$
- Option 5 – « Intersection Chemin des Peupliers/Chemin du Lac »
→Pat Beaulieu et Cie 1 103.76 \$
- Option 6 – « Maison des Jeunes » :
→Déneigement Jocelyn Ouellet 685.85 \$

- Option 7 – « Stade du Centenaire » :
→Déneigement Jocelyn Ouellet 5 461.31 \$
- Option 8 – « Pavillon Lebel » :
→Déneigement Jocelyn Ouellet 919.80 \$

Les montants mentionnés à la présente résolution incluent les taxes applicables, et ce, aux prix forfaitaires soumis inscrits aux bordereaux de soumission.

19.11.586

ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ARBRES, D'ARBUSTES DE FLEURS ET DE VÉGÉTAUX POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour l'attribution du contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs et de végétaux pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont présenté une soumission pour les quatre (4) options à savoir :

- | | | |
|------------------------------------|------------|--------------|
| • Les Serres de la Baie SENC : | Option 1 | 1644,14 \$ |
| | Option 2 | 15 611.02 \$ |
| | Option 3 | 792.18 \$ |
| | Option 4 : | 841.16 \$ |
| • Centre de Jardins de Mont-Joli : | Option 1 | 1331.63 \$ |
| | Option 2 | 14 571.30 \$ |
| | Option 3 | 687.08 \$ |
| | Option 4 : | 878.07 \$ |

CONSIDÉRANT l'analyse de ladite soumission et la recommandation émise par monsieur Marc-André Roy, directeur du service des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs vivaces et de plantes potagères au Centre de Jardins de Mont-Joli, et ce, au montant de 17 466.08 \$ taxes incluses.

19.11.587

ACCEPTATION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES- AVENANT NO 2 À LA FIRME TETRA TECH POUR LE PROJET DE RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le budget d'honoraires professionnels – demande d'avenant no 2 pour le projet de réfection et de mise aux normes de l'hôtel de ville à la firme Tetra Tech pour un montant de 13 740 \$ plus les taxes.

URBANISME

19.11.588

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 2019 DU 28 OCTOBRE 2019 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 28 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion lundi 28 octobre 2019 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 60 permis de rénovation pour une valeur de 421 716 \$;
- L'émission de 5 permis de construction pour une valeur de 312 700 \$;
- Deux demandes de dérogation mineure.

AFFAIRES NOUVELLES

19.11.589

AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli prévoit la formation de 6 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Mitis en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC

19.11.590

RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DE LA CASERNE DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 4

CONSIDÉRANT QUE la firme Les constructions Réjean Madore ont présenté une demande de paiement no pour la construction de la caserne au montant de 509 403.30 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10%;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 4 par les firmes Stantec et Atelier 5 ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 4 au montant de 509 403.30 \$ incluant les taxes à Les constructions Réjean Madore.

19.11.591

MESSAGE DE CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE M. JEAN-YVES LÉVESQUE

Considérant le décès de M. Jean-Yves Lévesque, ex-conseiller municipal, survenu le 21 octobre dernier au centre hospitalier régional de Rimouski, à l'âge de 79 ans ;

Considérant que M. Lévesque a siégé au conseil municipal en tant que représentant du quartier no 5, de 1974 à 1986, sous les mandats successifs des maires Odilon Gagnon, de 1974 à 1978, et Jean-Louis-Desrosiers, de 1978 à 1986;

Considérant que M. Lévesque a également joué un rôle actif dans le domaine commercial durant la même période;

Considérant que M. Lévesque mérite notre reconnaissance pour sa contribution sur les scènes municipale et commerciale ;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller et résolu à l'unanimité de transmettre cette résolution de condoléances à la famille de M. Jean-Yves Lévesque à l'occasion de son décès. Les funérailles de M. Lévesque ont été célébrées le 26 octobre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes de Mont-Joli.

19.11.592

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

19.11.593

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 35 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Joël Harrisson
Greffier adjoint